

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures et dix minutes, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze se sont réunis au siège de la Communauté de communes Arize Lèze, au Fossat, sur convocation qui leur a été adressée par courrier en date du vingt-quatre mars deux mille vingt-trois, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : MARTINEZ Jean-Jacques, MORERE André, BOYER Denis, CALMES Nicolas, CAMPAGNE ARMAING Fanny, GIRAUD Jean-Claude, GRANGE Régis, GILAMA Chantal, VIEL Pierre, ALBERO Elisabeth, ANTOLINI Dominique, BOY Francis, CANTEGRIL Jean-Marc, CAUHAPE Jean-Louis, COURNEIL Jean-Claude, DEDIEU Alain, DESCUNS Lyliane, LABORDE Jean, LASSALLE Yvon, DEKKIL Alain,

Suppléant : LABORDE Amédée, SARDA Manuel,

Excusés :

SEYTEL Isabelle, BERGIA Jean-Marc, RUEDA Michel, LACAMPAGNE Patrick, CONDIS Sylvette, GAY Jean-Louis, ARNAUD Véronique, DEJEAN Jean-Paul, JALOUX Philippe, VANDERSTRAETEN François.

Jean-Claude COURNEIL, Président de la Communauté de Communes Arize Lèze, accueille le Président et le Comité syndical et leur souhaite la bienvenue.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie Jean-Claude COURNEIL, Président de la Communauté de communes Arize Lèze, d'héberger la séance du Comité syndical.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

Francis BOY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

23-08 Approbation du compte rendu de la séance du 13 mars 2023

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président informe des décisions prises en vertu de la délégation du Comité syndical :

- Renouvellement du contrat de location des locaux mis à disposition par la Commune de Saint Sulpice sur Lèze, fluides et prestations diverses (ménage, télésurveillance), pour un montant de 5 922 € / an.

Monsieur le Président remercie la Commune de Saint Sulpice sur Lèze d'héberger le syndicat depuis vingt ans.

23-09 Plan pluriannuel de gestion

Suite au Comité technique du 14 décembre 2022 et au Comité de pilotage du 25 janvier 2023, Monsieur le Président propose au Comité syndical d'adopter le nouveau Plan pluriannuel de gestion, PPG, des rivières de la vallée de la Lèze.

Monsieur le Président précise que, lors de la conférence du 8 février 2023, le Président du Comité de bassin a informé de 714 millions d'euros disponibles auprès de l'Agence de l'eau et a exhorté les maîtres d'ouvrage locaux à engager au plus vite les actions destinées à s'adapter au changement climatique. Monsieur le Président propose en conséquence au Comité syndical d'anticiper le démarrage de plusieurs opérations prévues au PPG.

Monsieur le Président déplore que les budgets de l'Agence de l'eau aient été écrêtés pendant plusieurs années par le plafond mordant, ce qui s'est traduit par une diminution des subventions dont le SMIVAL a pu bénéficier, notamment les subventions sur les travaux d'entretien des rivières.

A l'invitation de Monsieur le Président, Thomas BREINIG, directeur du SMIVAL, rappelle l'historique des interventions du syndicat qui est habilité par le Préfet à assurer l'entretien régulier des cours d'eau non domaniaux. A l'issue de l'étude de révision, le Comité de pilotage, réuni en janvier 2023, a validé le futur PPG issu des concertations, qui prévoit notamment :

- l'entretien régulier de 300 km de cours d'eau,
- la restauration de plusieurs sites au titre de l'amélioration des milieux aquatiques,
- la restauration de la continuité écologique, en particulier au pont de la RD 820,
- la prise en charge des sites les plus critiques en terme d'érosion de berge,
- la gestion des espèces exotiques envahissantes, telles que l'Ailante.

Monsieur le Président précise que pour des raisons financières, le SMIVAL ne pouvait pas prendre en charge la totalité des 500 km de cours d'eau cartographiés par les Préfectures.

Interrogé par Monsieur le Président, Johan DENYS, technicien rivière du SMIVAL, précise que, pour lutter contre l'Ailante, il faut éviter qu'elle drageonne. Pour les sujets les plus âgés, il est conseillé de procéder à un cerclage. Ces opérations nécessitent une prise en charge sur plusieurs années, pour éviter une repousse rapide, l'objectif étant de contenir les foyers et éviter leur dissémination.

Vu les rapports des phases 1 à 5 de l'étude de révision du Plan pluriannuel de gestion, rédigés par le bureau d'études NALDEO,

Vu le compte-rendu des Comité technique du 22 juin 2021 et du 14 décembre 2022,

Vu le compte-rendu des Comité de pilotage du 8 mars 2022 et du 25 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le plan pluriannuel de gestion 2023-2027,

DEMANDE à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et Madame la Préfète de l'Ariège d'ouvrir l'enquête publique si celle-ci est nécessaire, d'approuver le plan pluriannuel de gestion et de prononcer la déclaration d'intérêt général des travaux définis dans le dossier,

DECIDE d'anticiper dès 2023 le démarrage des actions suivantes :

- Etude de l'érosion de berge du Pigeonnier,
- Etude des continuités de la RD820,
- Etude des annexes fluviales,
- Travaux sur l'Ailante,
- Travaux sur les piétinements.

DECIDE d'inscrire au budget prévisionnel du SMIVAL les dépenses correspondantes.

23-10 Erosion de berge du Pigeonnier à Saint Ybars

Monsieur le Président insiste sur l'érosion du Pigeonnier à Saint Ybars. Il rappelle au Comité syndical que le SMIVAL s'est mobilisé dans le cadre du PPG 2013-2022 pour traiter

cinq sites publics d'érosion de berge de la Lèze et du Jacquart. Il souligne que, dans le cadre de l'élaboration du Plan pluriannuel de gestion 2023-2027, 23 sites d'érosion de berge ont été identifiés dans l'espace d'érosion à 50 ans de la Lèze. Parmi eux, le site du Pigeonnier à Saint Ybars a été retenu comme prioritaire au vu des enjeux de sécurité publique, d'intérêt général, d'équilibre socio-économique et d'imminence du danger. En conséquence, Monsieur le Président propose au Comité syndical d'engager une étude comparative des solutions techniques, administratives et financières.

Vu la fiche A.3.1 du Plan pluriannuel de gestion 2023-2027,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de mener une étude comparative des options de gestion de l'érosion de berge du Pigeonnier à Saint Ybars, confortement ou achat pour démolition, dans une logique de reconquête de l'espace de mobilité de la Lèze, pour un montant de 15 000 €HT,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour-Garonne	50%	7 500 €
Région Occitanie	20%	3 000 €
Département de l'Ariège	10%	1 500 €
Autofinancement	20%	3 000 €
Total	100%	15 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

23-11 Continuités aquatique et terrestre de la RD 820 à Labarthe sur Lèze

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le seuil du pont de la RD820 constitue le premier obstacle à la continuité écologique de la Lèze, 500 m en amont de la confluence avec l'Ariège. Il constitue également un blocage pour rejoindre à pied ou à vélo les bords de l'Ariège. Ce seuil fait l'objet depuis plusieurs années d'une réflexion pour restaurer la continuité aquatique et terrestre au niveau du pont. En conséquence, Monsieur le Président propose au Comité syndical d'engager une mission d'ingénierie pour dimensionner la solution technique et financière à retenir.

Vu la fiche B.1.3 du Plan pluriannuel de gestion 2023-2027,

Vu le projet de convention avec la Commune de Labarthe sur Lèze,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de mener une mission de maîtrise d'œuvre au stade d'avant-projet, AVP, de la restauration des continuités aquatiques et terrestre du pont de la RD 820, pour un montant de 40 000 €HT,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour-Garonne	50%	20 000 €
Région Occitanie	20%	8 000 €
Département de la Haute-Garonne	10%	4 000 €
Autofinancement	20%	8 000 €
Total	100%	40 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération et en particulier signer la convention et ses éventuels avenants avec Monsieur le Maire de Labarthe sur Lèze.

23-12 Restauration d'annexes fluviales à Labarthe sur Lèze

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que de nombreux méandres de la Lèze ont été supprimés, notamment dans le secteur aval de Lagardelle à Labarthe, ce qui a fortement réduit les zones d'intérêt écologique. En conséquence, il propose au Comité syndical d'examiner la réouverture en bras morts de deux anciens méandres situés à Labarthe sur Lèze, dans un objectif de biodiversité et de valorisation en zones humides.

Vu la fiche A.3.8 du Plan pluriannuel de gestion 2023-2027,

Vu le projet de convention avec la Commune de Labarthe sur Lèze,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de mener une mission de maîtrise d'œuvre au stade d'avant-projet, AVP, de la restauration d'annexes fluviales à Labarthe sur Lèze, pour un montant de 25 000 €HT,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour-Garonne	70%	17 500 €
Région Occitanie	10%	2 500 €
Autofinancement	20%	5 000 €
Total	100%	25 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération et en particulier signer la convention et ses éventuels avenants avec Monsieur le Maire de Labarthe sur Lèze.

23-13 Eradication d'un foyer d'Ailante à Beaumont sur Lèze

Monsieur le Président explique au Comité syndical que plusieurs foyers d'Ailante sont recensés sur les berges de la Lèze. Cette espèce exotique envahissante appauvrit les écosystèmes et fragilise les berges. En conséquence, Monsieur le Président propose au Comité syndical de réaliser un chantier expérimental d'éradication de l'Ailante à Beaumont sur Lèze.

A la demande de Monsieur le Président, Johan DENYS précise que la méthode a été définie avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées.

Vu la fiche A.4.3 du Plan pluriannuel de gestion 2023-2027,

Vu le projet de convention avec la Commune de Beaumont sur Lèze,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser un chantier expérimental d'éradication de l'Ailante à Beaumont sur Lèze, pour un montant de 30 000 €HT,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour-Garonne / Fonds Vert	70%	21 000 €
Région Occitanie	10%	3 000 €
Autofinancement	20%	6 000 €
Total	100%	30 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération et en particulier signer la convention et ses éventuels avenants avec Monsieur le Maire de Beaumont sur Lèze.

23-14 Aménagement pilote d'un site de piétinement à Montégut Plantaurel

Alain DEKKIL entre en séance.

Monsieur le Président explique au Comité syndical que les prospections menées dans le cadre de la révision du Plan pluriannuel de gestion ont mis en évidence 58 sites de piétinement en berge de la Lèze, de l'Argentat, du Roziès et du Monesple, soit 482 mètres linéaires impactés. Ces piétinements dégradent la végétation des berges, augmentent les apports dans la rivière de matières en suspension, de matières fécales, de médicaments vétérinaires. En conséquence, Monsieur le Président propose au Comité syndical de réaliser un chantier pilote d'aménagement pour limiter les impacts du piétinement et une étude globale sur le piétinement.

Nicolas CALMES explique que le caractère communal du site de la Hilette devrait faciliter la mise en œuvre du chantier.

Vu la fiche C.1.1 du Plan pluriannuel de gestion 2023-2027,

Vu le projet de convention avec la Commune de Montégut Plantaurel,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser le chantier pilote d'aménagement du point de piétinement de La Hilette à Montégut Plantaurel et une mission de maîtrise d'œuvre au stade avant-projet, AVP, sur le piétinement, pour un montant de 30 000 €HT, selon la répartition prévisionnelle suivante :

Dépenses	Montant (HT)
Travaux à La Hilette	10 000 €
AVP d'aménagements de sites de piétinement	20 000 €
Total	30 000 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour-Garonne	50%	15 000 €
Région Occitanie	20%	6 000 €
Département de l'Ariège	10%	3 000 €
Autofinancement	20%	6 000 €
Total	100%	30 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération et en particulier signer la convention et ses éventuels avenants avec Madame le Maire de Montégut Plantaurel.

23-15 Entretien régulier des cours d'eau 2023, tranche 11

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que le Programme Pluriannuel de Gestion, PPG, approuvé en septembre 2014 et prolongé en juillet 2019, prévoit une intervention sur les 100 km de rivières de la vallée, avec un cycle de quatre ans. Dans l'attente de la validation par arrêté inter-préfectoral du nouveau Plan pluriannuel de gestion 2023-2027, Monsieur le Président propose au Comité syndical de poursuivre le rythme des travaux d'entretien régulier des cours d'eau, conformément au précédent Plan pluriannuel de gestion 2014-2018, prolongé pour la période 2019-2024. En 2023, les travaux porteront ainsi sur un linéaire de 12 km sur la Lèze en Ariège au Fossat, Sainte Suzanne et Saint Ybars et de 14 km sur la Lèze en Haute-Garonne à Massabrac, Montaut, Beaumont et Lagardelle.

Monsieur le Président souligne que ces travaux d'entretien régulier sont considérés par les populations comme utiles. Il souligne la réactivité de l'équipe du SMIVAL pour intervenir par marché à bon de commande sur des interventions ponctuelles d'urgence.

Vu le plan pluriannuel de gestion 2014-2018, prolongé pour la période 2019-2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser la tranche 11 de travaux d'entretien régulier des cours d'eau de la vallée de la Lèze, pour un montant de 41 667 €, et une maîtrise d'œuvre interne pour un montant de 1 948 €,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses :

Nature des travaux	Montant (HT)
Travaux en Ariège	19 481 €
Maîtrise d'œuvre en Ariège	1 948 €
Travaux en Haute Garonne	22 186 €
Total	43 615 €

Recettes :

Travaux en Ariège		
Financier	Taux	Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour Garonne	60%	11 688 €
Conseil Départemental de l'Ariège	15%	2 922 €
Autofinancement	25%	4 870 €
Total	100%	19 481 €

Maîtrise d'œuvre en Ariège		
Financier	Taux	Montant (HT)
Conseil Départemental de l'Ariège	15%	292 €
Autofinancement	85%	1 656 €
Total	100%	1 948 €

Travaux en Haute Garonne		
Financier	Taux	Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour Garonne	60%	13 312 €
Conseil Départemental de Haute Garonne	20%	4 437 €
Autofinancement	20%	4 437 €
Total	100%	22 186 €

Total général	43 615 €
----------------------	-----------------

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

23-16 Animation rivière pluriannuelle

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que le SMIVAL mène depuis 2005 l'animation rivière sur le bassin de la Lèze. Il propose au Comité syndical de poursuivre cette animation dans le cadre du nouveau plan pluriannuel de gestion 2023-2027, afin de sensibiliser les riverains, les élus, les institutions aux enjeux de restauration des fonctionnalités des cours d'eau, d'amélioration de la continuité écologique, d'amélioration de la qualité de l'eau. Pour l'année 2023, le coût de cette animation est estimé à 98 000 €.

Monsieur le Président s'inquiète que la qualité de la Lèze soit dégradée et que chaque année l'Etat reporte l'échéance d'atteinte du bon état écologique. Il souligne l'implication de la Présidente du Conseil départemental de l'Ariège pour améliorer la qualité de l'eau au travers de la programmation pluriannuel des investissements voté par le SMDEA pour améliorer le traitement des stations d'épuration de la vallée.

Monsieur le Président rappelle que l'Agence de l'eau avait baissé ses financements. Le Fonds Vert devrait en partie compenser cette baisse.

Vu le rapport d'activités 2022,

Vu le plan pluriannuel de gestion 2023-2027,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de mener une animation pluriannuelle sur le thème des rivières du bassin de la Lèze. En 2023, cette animation représente un coût de 98 000 €, selon la répartition prévisionnelle suivante :

Dépenses	Montant (TTC)
Dépenses de personnel 320 j x 210€/j	67 200 €
Autres dépenses (véhicules, frais de mission...)	14 467 €
Frais indirects (fournitures... 20%)	16 333 €
Total	98 000 €

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant pour l'année 2023 :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
Agence de l'Eau Adour-Garonne	50%	49 000 €
Fonds Vert	30%	29 400 €
Autofinancement	20%	19 600 €
Total	100%	98 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

23-17 Animation PAPI d'intention 2023

Le SMIVAL a mené l'animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, PAPI d'intention, du bassin de la Lèze sur les années 2019-2022 pour organiser la gouvernance, assurer son secrétariat, permettre l'appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs.

Si la majorité des actions du programme ont été finalisées ou sont en cours de finalisation, certaines d'entre elles ne pourront être achevées qu'au cours de l'année 2023, en dehors de la période décrite au sein de la convention cadre. Le retard pris sur ces actions est multifactoriel et il est possible de relever notamment la crise sanitaire de COVID-19 et le renouvellement général des conseils municipaux suite aux élections de 2020.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de poursuivre cette animation pluriannuelle en 2023.

Monsieur le Président rappelle sa vision d'un PAPI d'intention, qui doit permettre de définir la stratégie à mener sur la vallée. Il déplore les propos de certains agents de l'Etat qui remettent en cause la probité des élus locaux. Il considère que cela provient de la perception de la vallée depuis Paris qui n'y attache pas autant d'importance que pour les zones urbaines. Il suggère que le territoire du SMIVAL s'élargisse pour peser davantage. Il note que le SMIVAL bénéficie du soutien des Parlementaires, mais pour autant, les décisions ne sont pas toujours favorables.

Vu le rapport d'activités 2022,

Vu l'avenant signé avec l'Etat prolongeant le PAPI d'intention en 2023,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de poursuivre l'animation du PAPI d'intention du bassin de la Lèze. En 2023, cette animation représente un coût de 60 000 €,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant pour l'année 2023 :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État BOP 181	40%	24 000 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne	30%	18 000 €
Fonds Vert	10%	6 000 €
Autofinancement	20%	12 000 €
Total	100%	60 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

23-18 Camping et chemin du Salat au Fossat

Monsieur le Président informe le Comité syndical que suite à la résiliation du marché de travaux confié à la société VINCI Construction, le projet a été réévalué. Il propose au Comité syndical d'adopter le nouveau plan de financement. De plus les règles du FCTVA ont évolué et ne permettent plus au SMIVAL de bénéficier du FCTVA sur les opérations pour compte de tiers. Il propose également de rechercher une subvention de l'Agence de l'eau au titre du recul d'enjeu hors de l'espace de mobilité de la Lèze, plutôt que de la DETR.

Johan DENYS explique que, s'agissant de deux opérations comparables, elles vont être groupées en phase de consultation des entreprises.

Nicolas CALMES relate les échanges avec l'Agence de l'eau et invite le Comité syndical à voter une enveloppe maximale, tout en essayant de maximiser les subventions.

Jean-Marc CANTEGRIL explique le risque que la route soit emportée lors d'une prochaine crue.

Monsieur le Président adressera un courrier au Préfet pour l'informer du risque d'érosion de la voirie. Il indique qu'il informera également les populations des conclusions du PAPI d'intention.

Vu les délibérations 20-31 et 22-07,

Vu les conventions de mandat avec la Commune du Fossat,

Vu le projet d'avenant à la convention de mandat avec la Commune du Fossat,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de porter le montant de l'opération à 109 000 €HT,

ADOPTE le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses

Berge du camping du Fossat	Montant (€HT)
Préparation du chantier	3 500
Terrassement EBF	10 000
Renaturation	26 000
Suivi topographique	3 000
TOTAL	42 500

Chemin du Salat au Fossat	Montant (€HT)
Préparation du chantier	3 500
Terrassement EBF	50 000
Renaturation	10 000
Suivi topographique	3 000
TOTAL	66 500

Recettes

Financier	Taux	Recettes (€HT)
Fonds Vert / Agence de l'eau	50%	54 500
Région Occitanie	20%	21 800
Département de l'Ariège	10%	11 990
Autofinancement Le Fossat	12%	12 426
Autofinancement SMIVAL	8%	8 284
TOTAL	100%	109 000

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération et notamment la signature de l'avenant à la convention de mandat avec la Commune du Fossat.

23-19 Budget primitif 2023

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la précédente séance, Monsieur le Président invite le Comité syndical à examiner le budget primitif 2023.

Nicolas CALMES présente en premier lieu les recettes. L'augmentation des contributions des EPCI FP a été proposée l'automne dernier à 5,9%, alors que l'inflation a continué à progresser en fin d'année 2022. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 621 k€. Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre les charges à caractère général à hauteur de 63 k€ avec des augmentations sur les carburants, l'entretien matériel et les assurances. Les charges de personnel représentent 209 k€, en augmentation en raison de la revalorisation du point d'indice et les revalorisations statutaires. Les indemnités d'élus progressent également en raison de l'augmentation du point d'indice. Les charges financières s'élèvent à 2 k€. Le capital restant dû s'élève à 10k€ et s'éteint sur les deux prochaines années. Les dépenses imprévues sont proposées à 20 k€. Les amortissements s'élèvent à 27 k€. Le virement à la section d'investissement s'élève à 261 k€. En section d'investissement, les dépenses réelles représentent 901 k€, avec en particulier les travaux d'entretien régulier des cours d'eau et les opérations d'investissement décidées au cours de la présente séance du Comité syndical. Les opérations pour compte de tiers s'élèvent 187 k€. Les dépenses d'ordre totalisent 14 k€. Les recettes d'investissement comprennent les subventions à hauteur de 379 k€, le FCTVA à hauteur de 12k€. Les opérations d'ordre se retrouvent à hauteur de 14K€ et l'excédent de fonctionnement à hauteur de 110 k€.

Monsieur le Président rappelle que le point d'indice a été bloqué pendant dix ans. Il souligne le très faible taux d'emprunt du SMIVAL et la gestion rigoureuse du syndicat. Au vu des conditions de travail, des locaux plus adaptés mériteraient d'être recherchés. Il interroge Nicolas CALMES sur sa perception du budget du SMIVAL.

Nicolas CALMES estime que le budget sera toujours limitant. Il faudrait demander 40 €/habitant aux EPCI FP, mais l'augmentation des impôts n'est pas à l'ordre du jour. Il considère que le personnel produit un travail de qualité. Il déplore que l'Etat n'aide pas suffisamment et que les cadres de l'Etat s'opposent aux avis des élus locaux. L'Etat ne se trouve plus ainsi au service des citoyens.

Monsieur le Président propose d'adopter les crédits suivants :

En section de fonctionnement

Dépenses

011 Charges à caractère général	63 100,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	209 900,00
65 Autres charges de gestion courante	37 050,00
66 Charges financières	2 500,00
67 Charges exceptionnelles	100,00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	20 000,00
023 Virement à la section d'investissement	261 282,32
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 285,10
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	621 217,42

Recettes

74 Dotations, subventions et participations	308 885,12
Total des recettes de fonctionnement	308 885,12
R 002 Résultat reporté ou anticipé	312 332,30
Total des recettes de fonctionnement cumulées	621 217,42

En section d'investissement

Dépenses

20 Immobilisations incorporelles	431 525,00
21 Immobilisations corporelles	47 000,00
23 Immobilisations en cours	102 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	11 300,00
020 Dépenses imprévues d'investissement	21 940,13
45 Total des opérations pour compte de tiers	175 184,25
041 Opérations patrimoniales	14 500,00
Restes à réaliser	112 864,50
D001 Solde d'exécution reporté	47 861,73
Total des dépenses d'investissement cumulées	964 175,61

Recettes

13 Subventions d'investissement	351 216,67
10 Dotations, fonds divers et réserves	12 131,53
1068 Excédents de fonctionnement	110 726,23
45 Opérations pour compte de tiers	137 033,76
021 Virement de la section de fonctionnement	261 282,32
040 Opérations d'ordre entre sections	27 285,10
041 Opérations patrimoniales	14 500,00
Restes à réaliser	50 000,00
Total des recettes d'investissement cumulées	964 175,61

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

VOTE le budget primitif 2023.

APPROUVE le tableau de répartition des contributions 2023 annexé.

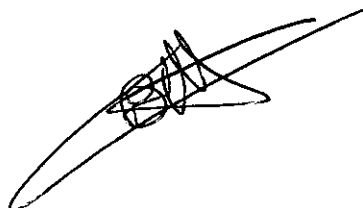
Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président remercie les délégués et le Président Jean-Claude COURNEIL. Il lève la séance à vingt heures.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

- 23/08 Approbation du compte rendu de la séance du 13 mars 2023
- 23/09 Plan pluriannuel de gestion
- 23/10 Erosion de berge du Pigeonnier à Saint Ybars
- 23/11 Continuités aquatique et terrestre de la RD 820 à Labarthe sur Lèze
- 23/12 Restauration d'annexes fluviales à Labarthe sur Lèze
- 23/13 Eradication d'un foyer d'Ailante à Beaumont sur Lèze
- 23/14 Aménagement pilote d'un site de piétinement à Montégut Plantaurel
- 23/15 Entretien régulier des cours d'eau 2023, tranche 11
- 23/16 Animation rivière pluriannuelle
- 23/17 Animation PAPI d'intention 2023
- 23/18 Camping et chemin du Salat au Fossat
- 23/19 Budget primitif 2023

Le Secrétaire de séance,

Francis BOY



Le Président,

Jean-Jacques MARTINEAU

